

DÉLIBÉRATION N°2025-29

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Le mercredi 12 novembre 2025 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Chantal EYMEOUD - Adeline DUMON - Richard GALY –
Coline HOUSSAYS - Roland MAY - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI - Élodie PRESLES –
Patrick RANCHAIN - Gilles RIPERT - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Josy CHAMBON a donné sa procuration à Richard GALY
Michaël DIAN a donné sa procuration à Élodie PRESLES
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Michel KELEMENIS a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT ABSENTS :

Bruno GENZANA - Virginie PIN - Claire RANNOU - Jean-Pierre RICHARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU la délibération n°2021-41 du Conseil d'Administration d'Arsud du 16 septembre 2021 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01.01.2022,

VU la délibération n°2021-47 du Conseil d'Administration d'Arsud du 8 décembre 2021 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

VU la délibération n°2021-48 du Conseil d'Administration d'Arsud du 8 décembre 2021 relative à l'adoption du règlement concernant les immobilisations et amortissements,

VU la délibération n°2025-01 du Conseil d'Administration d'Arsud du 5 février 2025 relative au débat d'orientation budgétaire 2025,

VU la délibération n°2025-14 du Conseil d'Administration d'Arsud du 5 mars 2025 adoptant le budget primitif 2025,

VU la délibération n°2025-20 du Conseil d'Administration d'Arsud du 19 juin 2025 adoptant la mise à jour du règlement budgétaire et financier,

Considérant :

- La subvention d'investissement allouée par la Région Sud, d'un montant de 48 792,00€, destinée à l'acquisition de matériel de spectacle.
- La subvention d'investissement allouée par la Région Sud, d'un montant de 93 053,91€, destinée à l'aménagement des bâtiments et l'acquisition de matériel informatique.
- La suppression en produit, des 16 000,00€ de dotation de fonctionnement spécifique relative aux frais de portage des Archives régionale figurant au budget primitif, financés par redéploiement budgétaire.
- Le report du solde de 10 000,00 € de la subvention Région Sud de fonctionnement spécifique AAP EIT (Soutien à l'émergence d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale) figurant au budget primitif.
- Le constat de produits spécifiques réalisés sur régularisation de mandats sur exercice antérieur,
- La nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires en fonction des besoins réels en transférant des crédits du chapitre 011 vers le chapitre 65.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Budget, tel qu'il est proposé en annexe, sans faire apparaître :
 - Les informations statistiques et fiscales (déjà fournies par le budget primitif du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur)
 - Les annexes sans objet, mentionnées sur le sommaire joint

Pour mémoire :

	TOTAL DES DEPENSES					
	PRIMITIF		BS		TOTAL	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	538 221,82	375 312,00	141 845,91	0	680 067 ,73	375 312,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 079 777,40	602 962,60	0	0	5 079 777,40	602 962,60
BUDGET	5 617 999,22	978 274,60	141 845,91	0	5 759 845,13	978 274,60

Accusé de réception en préfecture
013-281300046-20251112-2025-29-DE
Date de réception préfecture : 15/11/2025

TOTAL DES RECETTES						
	PRIMITIF		BS		TOTAL	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 472 647,56	602 962,60	141 845,91	0	1 614 493,47	602 962,60
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 307 428,00	375 312,00	0	0	5 307 428,00	375 312,00
BUDGET	6 780 075,56	978 274,60	141 845,91	0	6 921 921,47	978 274,60

	PRIMITIF		BS		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	913 533,82	2 075 610,16	141 845,91	141 845,91	1 055 379,73	2 217 456,07
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 682 740,00	5 682 740,00	0	0	5 682 740,00	5 682 740,00
TOTAL DU BUDGET	6 596 273,82	7 758 350,16	141 845,91	141 845,91	6 738 119,73	7 900 196,07

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 12 novembre 2025

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

